

**Annexe 2 : Taxe sur les importations d'articles de marchandise contenus dans des envois de faible valeur
(article 82 de la loi de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026)**

Champ de la taxe	Assiette de la taxe	Exonération	Redevable	Pré-Liquidation	Constatation	Paiement et contrôle	Garantie en douane
Importation en France de colis (btb, btc, c2c) d'une valeur de moins de 150 euros déclarés par le biais de la déclaration douanière simplifiée (H7)	Marchandises désignées sur la déclaration en douane au niveau de la nomenclature douanière à 6 chiffres (niveau du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises applicable au niveau mondial) indépendamment de l'unité déclarée au niveau de la nomenclature déclarée	Franchises UE de TVA prévues en application du 2° du II de l'article 291 du CGI et listées à l'article 50 <i>octies</i> de l'annexe IV au CGI (franchise sur les envois C2C de 45€ et franchise sur les envois commerciaux à destination des DROM de 22€)	Assujettis _enregistrés au guichet unique TVA – IOSS	Déclaration en douane H7 (préliquidation)	Annexe à la CA3 - Obligation de représentation fiscale si non établi dans l'UE ou État partenaire	DGFIP	Non - Taxe acquittée mensuellement auprès de la DGFIP- traitement hors H7.
		Exclusion des flux COM à destination de l'hexagone, des DROM et de Monaco. Exclusion des importations à destination des territoires de Mayotte, de la Guyane et de Saint-Martin	Assujettis et personnes morales non assujetties soumis à obligation d'identification à la TVA en France – hors IOSS (plateforme, option du vendeur pour être redevable de la TVA à l'importation ou <i>dropshipping</i> avec minoration de la base à l'importation)	Déclaration en douane H7 (préliquidation)	Annexe à la CA3 - Obligation de représentation fiscale si non établi dans l'UE ou État partenaire	DGFIP	
			Opérateurs non tenus à une obligation d'identification à la TVA en France (importation de biens destinés à être utilisés ou cédés à titre gratuit dans le cadre de foires, d'expositions et de manifestations	Déclaration en douane H7 (liquidation)	Déclaration en douane H7	DGDDI	Oui – Le report de paiement est couvert par le montant non cautionné du crédit du déclarant qui est renseigné sur la déclaration.

			similaires, personnes morales non assujetties non identifiées)				
			Particuliers non assujettis à la TVA (y compris en cas de vente à distance non intermédiée par une plateforme et pour laquelle le vendeur n'a pas opté pour être redevable – hors <i>dropshipping</i> avec minoration de la base à l'importation)	Déclaration en douane H7 (liquidation)	Déclaration douane H7 en	DGDDI	